

CHARTE DES PARENTS ACCOMPAGNATEURS EN SORTIE SCOLAIRE

Lors des sorties, comme à l'école, **l'enseignant est le seul maître de sa classe**. Il est responsable de la sécurité et du bon déroulement pédagogique. Il aura besoin d'accompagnateurs pour garantir la sécurité des sorties. Avant le départ, voici, en quelques mots, les points principaux à connaître :



1. **Respecter les consignes** qu'il vous a données. En cas de problème (discipline, conflit, blessure) en référer tout de suite à l'enseignant. **Ne prendre aucune initiative personnelle** (changement d'itinéraires, d'activités, distribution de sucreries, passage aux WC, ...).
2. Veiller particulièrement à la **sécurité** et à la **santé** des enfants :
 - Si un enfant se blesse ou ne se sent pas bien, en avvertir l'enseignant.
 - Dans le car, vous assurer que les enfants sont bien attachés.
 - Dans la rue, vous assurer que le rang reste serré et se déplace correctement côté habitation et non côté chaussée. Être particulièrement vigilant en traversant les rues.
 - Ne donner aucun aliment/friandise (ni crème solaire) aux enfants, certains peuvent avoir des allergies, sans l'accord de l'enseignant.
3. Avoir une **attention égale** envers tous les enfants du groupe. Vous accompagnez un groupe et non votre enfant uniquement. Accepter l'éventualité de ne pas avoir son enfant dans le groupe.
4. Si un groupe vous a été confié :
 - **Identifier le groupe** d'enfants dont vous êtes responsable et s'assurer que les enfants vous ont bien identifié(e) aussi.
 - Vérifier régulièrement, en les **comptant**, que votre groupe est au complet et rester en permanence avec le groupe **entier**.
 - Sans l'accord de l'enseignant, les enfants ne changent pas de groupe.
5. Exiger le respect des consignes, le calme et une bonne tenue/politesse. Sur le lieu de la sortie, aider les enfants à rester attentifs, à s'investir, à comprendre.
6. Avoir soi-même un **langage et une tenue corrects**. Ne **pas fumer** en présence des enfants. **Limiter l'usage du téléphone** portable aux cas d'urgence afin de rester pleinement disponible et vigilant. Le respect de la laïcité au sein des écoles publiques oblige à s'abstenir de toute forme de prosélytisme. Le principe de neutralité s'applique donc à tous.
7. Sauf accord de l'enseignant, vous n'êtes **pas autorisés à photographier / filmer** (respect du droit à l'image) les enfants, comme les adultes.
8. Garder **confidentielle** toute information portée à votre connaissance lors de la sortie ou de l'activité.
9. Au moment du repas, vérifier que chaque enfant mange correctement. Le repas n'est pas un temps de pause pour les adultes.
10. **PISCINE** : cf. charte spécifique.

Un immense merci pour votre collaboration.

✂-----
M et Mme parent de l'enfant
en classe de déclarent avoir pris connaissance et s'engagent à respecter la Charte du
parent accompagnateur remise par l'enseignant de mon enfant (sans quoi je ne pourrai être
accompagnateur cette année).

Signatures : _____

père

mère

Date : _____